

Inscriptions sur les listes électorales 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les départementales et régionales 2021, il était possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai 2021.

Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé au 10 juin 2021.

Par ailleurs, en cas d'erreur de l'administration, vous pouvez demander jusqu'au jour de l'élection à être inscrit.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont effectué la procédure du recensement militaire. Cependant, ils doivent justifier de leur domicile sur la commune.

En dehors de cette situation spécifique, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour tous renseignements, merci de contacter le service des Affaires Générales.

[Vérifiez votre inscription électorale et votre bureau de vote en ligne.](#)



Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civiques et politiques.

Quand s'inscrire ?

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les départementales et régionales 2021, il était possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai 2021.

Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé au **10 juin 2021**.

Par ailleurs, en cas d'erreur de l'administration, vous pouvez demander jusqu'au jour de l'élection à être inscrit.

Changement d'adresse

Si vous avez changé d'adresse sur la commune, vous devez avertir obligatoirement le service Elections afin de ne pas être radiés des listes électorales.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer en mairie (notamment les malades, les handicapés, les français établis à l'étranger), les demandes d'inscription peuvent être effectuées par correspondance.

Les demandes peuvent également être déposées par un tiers dûment mandaté avec les mêmes pièces justificatives.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut être muni de :

- sa carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité depuis moins d'un an ;
- à défaut d'un tel document, l'intéressé peut produire un certificat de nationalité française délivré par le greffe du tribunal d'instance du lieu de naissance ou par le tribunal d'instance du 1^{er} arrondissement de Paris pour les personnes nées à l'étranger ;
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, de préférence facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe.

Facilitez-vous la tâche, inscrivez-vous directement en ligne !

Vous pouvez désormais effectuer toutes vos démarches administratives sur le portail [Espace citoyen-famille](#).

Adresse

Service des Affaires générales
1bis, avenue Foch
Montmorency
95160

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- lundi de 14h à 17h
- mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
- samedi de 8h30 à 12h

Contact

Service des Affaires générales-État civil

1bis, avenue Foch

Tél. : 01 39 34 98 00 (choix 1) ou 01 39 34 95 39

Fax : 01 39 34 98 68

Mail : etat-civil@ville-montmorency.fr